

Communication N° 11 - 2016 au Conseil communal

Séance du 28 septembre 2016

**Boucllement du préavis N° 20-2014
Collège de l'Annexe Ouest
Réfection et mise en conformité de la cage d'escalier et de
ses installations sanitaires, remplacement de l'ascenseur**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour la mise en conformité de la cage d'escalier du Collège de l'Annexe Ouest, en référence au préavis N°20-2014.

Le décompte est le suivant :

• Crédit d'investissement accordé	CHF	1'840'000.00
• Total des dépenses	CHF	1'696'475.85
• Economie	CHF	143'524.15

La mise en concurrence des entreprises, conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics, les mesures d'économie décidées en cours de travaux et l'absence d'imprévus, ont permis ce résultat.

Le total des dépenses, de CHF 1'696'475.85 prélevé sur les disponibilités de la bourse communale, sera amorti sur une période de 15 ans, dès le 1^{er} janvier 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 28 septembre 2016